

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 31/03/2025 et publication le 01/04/2025

L'an 2025, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 17 mars 2025.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Représenté :

Excusé :

Absent : PROVOST Olivier

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2025-007 : Dépenses de réception / Fêtes et Cérémonies

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour lui permettre d'engager et de mandater les dépenses liées aux réceptions, fêtes et cérémonies imputables aux articles 623 du plan comptable M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le Maire à engager et mandater les dépenses suivantes imputables aux articles 623 du plan comptable M57 :

- Remise de récompenses, lots, bons d'achats, etc... ;
- Achat Gerbes/Fleurs pour toutes occasions ;
- Boissons/alimentation diverses pour vin d'honneur et réunions ou occasions particulières ;
- Repas à l'occasion de différentes rencontres avec les Elus, les responsables associatifs et autres partenaires intéressés aux compétences de la commune d'Assé le Bérenger ;
- Frais de publication diverses pour toutes occasions ;
- Achat de fournitures pour toutes occasions ;
- Prestations liées aux inaugurations et nouvelles réalisations ;

- **Cérémonie des vœux du nouvel an ;**
- **Prestations liées aux départs en retraite, mutation, personnel, fin de mandat des élus et autres collaborateurs de la commune d'Assé le Bérenger.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-031

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

